



Jeunes en situation de handicap : Des inégalités de la scolarité à l'emploi

Parcours de formation et trajectoires
professionnelles de la Génération 2021

SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

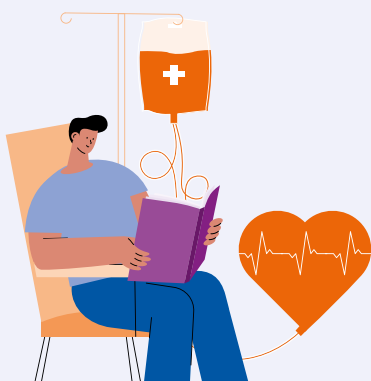
Synthèse	P. 3
Méthodologie	P. 4
Introduction	P. 5
① Qui sont les jeunes en situation de handicap dans la Génération 2021?	P. 6
② Des parcours fragilisés avant même l'entrée sur le marché du travail	P. 12
③ Une entrée dans la vie active plus tardive	P. 19
④ Des premiers emplois moins stables et moins rémunérateurs	P. 26
⑤ Trois ans après la sortie des études, des situations professionnelles toujours moins favorables	P. 29
En conclusion	P. 36
10 points clés	P. 38

SYNTHÈSE

L'enquête Génération 2021 du Céreq, soutenue par l'Agefiph pour le module santé-handicap, met en évidence la persistance de fortes inégalités entre les jeunes en situation de handicap et l'ensemble des jeunes sortant du système éducatif. Parmi cette génération, 13,8% déclarent un problème de santé, une maladie ou un handicap durable et 3,4% bénéficient d'une reconnaissance administrative de leur handicap.



Près de 80% des situations de handicap reconnu se déclarent avant l'entrée à l'école ou pendant la scolarité avant le baccalauréat. Les jeunes reconnus handicapés connaissent davantage d'interruptions d'études, des orientations plus fréquentes vers les filières professionnelles ou adaptées et des sorties plus souvent vécues comme contraintes. Ils quittent également plus souvent le système éducatif sans diplôme (26%, contre 10% pour l'ensemble des jeunes), ce qui fragilise leur insertion ultérieure.



L'accès à l'emploi est nettement plus difficile. Le temps médian d'accès au premier emploi atteint



14 mois, contre un mois pour l'ensemble des jeunes. Au cours des trois années suivant la fin des études, les jeunes reconnus handicapés passent moins de temps en emploi, davantage de temps au chômage et surtout bien plus de temps en inactivité.

Trois ans après leur sortie de formation, seuls 42% des jeunes reconnus handicapés occupent un emploi, contre 75% de l'ensemble de la génération.

Ils sont plus exposés aux discriminations, citées par 28% d'entre eux. L'étude montre ainsi que, pour les jeunes en situation de handicap, les difficultés rencontrées dans le système scolaire, et parfois survenues avant l'entrée à l'école, se cumulent au fil des parcours scolaire et professionnel générant des écarts significatifs au sein de la Génération mais aussi, entre les hommes et les femmes.

Pour les jeunes en situation de handicap comme pour les autres jeunes, le diplôme constitue le principal levier de sécurisation de l'insertion professionnelle.



MÉTHODOLOGIE

L'ENQUÊTE 2024 AUPRÈS DE LA GÉNÉRATION 2021 ET LE MODULE SANTÉ ET HANDICAP FINANCÉ PAR L'AGEFIPH

Les données sur lesquelles s'appuient ces analyses sont celles de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 produite par le Céreq.

Le dispositif Génération a vu le jour il y a 30 ans et interroge, à intervalles réguliers, une nouvelle cohorte de sortants de formation initiale, appelée « génération ». Ces jeunes sortants ont en commun de finir leurs études en même temps, peu importe le niveau d'études atteint. L'objectif de ces enquêtes est d'étudier l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles de ces jeunes débutants au cours de leurs premières années de vie active.

L'enquête Génération 2021 concerne les 772 000 primo sortants¹ de formation initiale en milieu ordinaire sortis au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2020–2021. 31 000 jeunes ont été interrogés dont plus de 4 000 ont indiqué présenter un problème de santé, une maladie ou un handicap. La période d'interrogation s'est déroulée de septembre à décembre 2024, soit environ 3 ans d'observation depuis la fin des études.

- Trois grandes thématiques sont systématiquement abordées dans les enquêtes Génération. En premier lieu, **le parcours scolaire** est retracé (diplômes obtenus, etc.). En deuxième lieu, **des informations détaillées sur le parcours professionnel** sont également recueillies (calendrier des périodes d'emploi, de recherche d'emploi, de retour en formation ou d'inactivité ; description des emplois occupés ; recours à certains dispositifs de la politique de l'emploi). En dernier lieu, **les caractéristiques individuelles et socio-démographiques** sont recueillies (questions sur la famille, le logement...) ².
- De plus, **L'enquête Génération 2021** a la particularité de **comporter un module spécifique à la thématique de la santé**

et du handicap. Il a été construit grâce à un travail conjoint entre l'Agefiph et le Céreq afin de pouvoir appréhender le handicap selon les différentes acceptions. Il a été financé par l'Agefiph. Le précédent exercice sur le sujet, également soutenu par l'Agefiph, datait de Génération 2010.

Ce module complémentaire relatif à la santé et au handicap aborde ces thématiques selon différents axes.

- Tout d'abord, sont identifiés les répondants qui déclarent avoir connu « un problème de santé, une maladie ou un handicap, qu'il soit chronique ou de caractère durable ». Les données relatives à la santé étant considérées comme sensibles au sens du RGPD, l'ensemble des questions du module n'a pas de caractère obligatoire. Ils sont ainsi 7% à ne pas vouloir répondre à cette première question.
- Pour les jeunes répondant positivement à cette question, les questions suivantes permettent d'appréhender la spécificité de leur situation de handicap : nature et conséquences des problèmes de santé, de maladie ou de handicap rencontrés, limitations dans les activités courantes, moment de leur apparition, reconnaissance administrative d'un handicap et signalement ou non de cette reconnaissance administrative puisque celle-ci ouvre la possibilité d'aides ou d'aménagements dont la nature est également questionnée.
- Combinées au tronc commun des questions portant sur les parcours de formation et professionnel ainsi que les caractéristiques familiales et socio-démographiques, la structure de l'enquête permet d'appréhender de manière différenciée la transition formation-emploi des jeunes en situation de handicap avec celle de l'ensemble des jeunes.

¹ – Sont considérés comme primo-sortants du système éducatif les individus n'ayant jamais interrompu leurs études pour une période de plus de 16 mois, excepté pour des raisons de santé.

² – Pour en savoir plus sur les enquêtes Génération : <https://www.cereq.fr/enquetes-et-donnees/le-dispositif-generation>

INTRODUCTION

La politique du handicap en France s'articule depuis 20 ans en particulier autour du texte fondamental de la loi du 11 février 2005 *« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »*. Basée sur le principe de non-discrimination, cette loi vise à garantir pour des personnes en situation de handicap l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Elle assure l'accessibilité à toutes les sphères de la vie sociale ainsi qu'à chacun·e la possibilité de choisir son projet de vie.

Dans le champ éducatif, si la scolarité en milieu ordinaire n'est pas encore généralisée et les enseignements ne sont pas pleinement inclusifs, le nombre de jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a fortement progressé ces dernières années passant de 89 000 en 2002 à près de 550 000 à la rentrée 2025. Cette période a été marquée par une évolution majeure avec une multiplication par 5 du nombre d'élèves scolarisés en classe ordinaire au collège et au lycée.

Du côté du marché du travail, si la situation professionnelle des personnes en situation de handicap est moins favorable que celle de l'ensemble de la population, le nombre de personnes reconnues handicapées en emploi a fortement progressé passant de 500 000 en 2002 à plus de 1,4 million en 2025 et leur taux de chômage a nettement baissé (de 17% en 2002 à 11,5% en 2025).

Si la transition entre la formation et l'emploi constitue un défi majeur pour l'ensemble des jeunes, la littérature scientifique et cette étude montrent qu'elle est un moment d'autant plus charnière pour les personnes en situation de handicap que les inégalités émergent dès la scolarité et se prolongent dans l'emploi.

L'objectif de cette étude est de documenter, à partir de l'enquête 2024 menée auprès de la Génération 2021, les profils, les parcours de formation et les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Ce faisant, elle présente des éléments d'évolution de la situation des jeunes de la Génération 2021 par rapport à leurs aîné·es de la Génération 2010.

Cette publication, propose une analyse de la situation de l'ensemble des jeunes primo-sortants de formation initiale de la Génération 2021 (voir "Méthodologie", page 4) avec un zoom sur les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), à savoir les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap mais aussi plus largement les jeunes ayant déclaré « un problème de santé, une maladie ou un handicap, qu'il soit chronique ou de caractère durable ».

Vingt ans après l'entrée en application de la loi de 2005, onze ans après la précédente enquête du même type, les résultats de l'enquête Génération conduite par le Céreq avec l'Agefiph permettent de disposer d'informations inédites et précieuses pour connaître la situation, comprendre les dynamiques de parcours et construire les accompagnements vers et dans l'emploi appropriés.

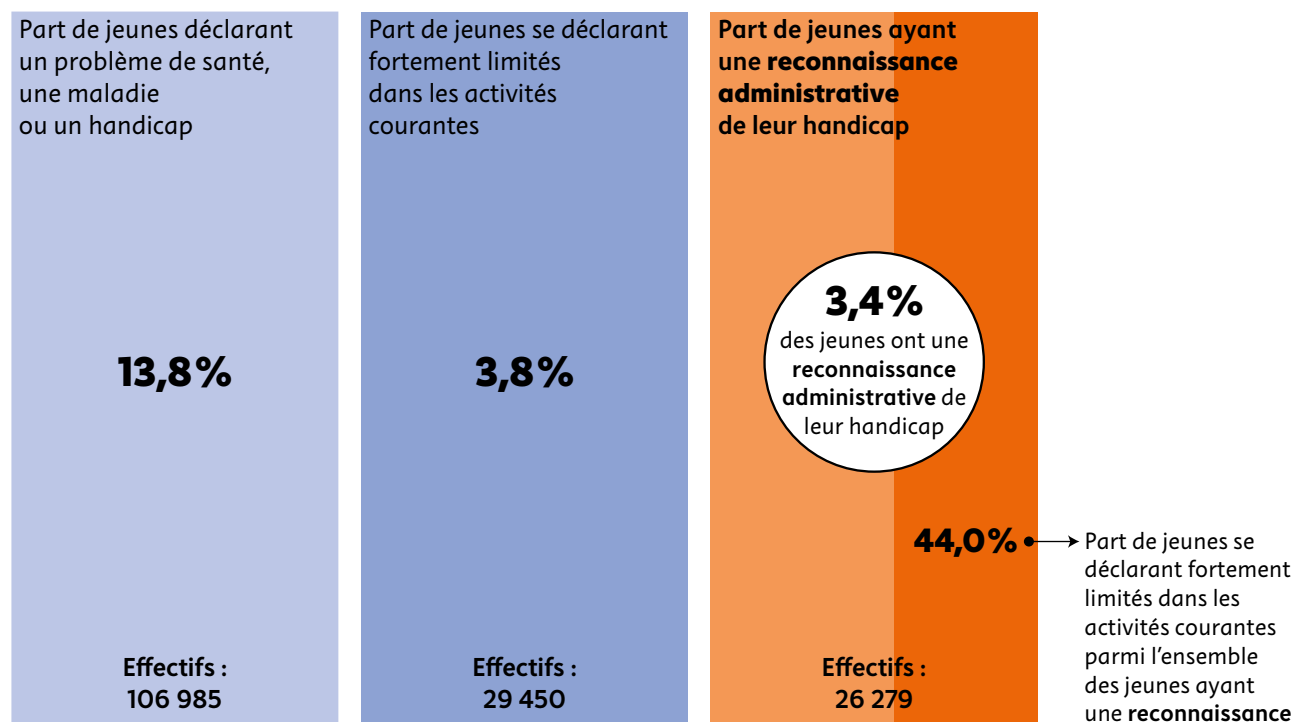


QUI SONT LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA GÉNÉRATION 2021 ?

1.1 LE HANDICAP : DE FORTES VARIATIONS SELON LA DÉFINITION RETENUE

Part des jeunes avec un problème de santé, de maladie ou de handicap, de ceux bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap et de ceux déclarant de fortes limitations dans les activités courantes

Parmi l'ensemble de la Génération 2021 :



Source : CEREQ, enquête Générations 2021

Lecture : au sein des 772 738 jeunes qui composent la Génération 2021, 26 279 ont une reconnaissance administrative de leur handicap, soit 3,4 % du total.

- Parmi les 772 738 jeunes qui composent la Génération 2021, 13,8% se disent concernés par une situation de handicap entendue au sens large comme la déclaration d'un problème de santé, d'une maladie ou d'un handicap, celui-ci pouvant avoir un caractère chronique ou durable.
- Toujours parmi l'ensemble des jeunes de la Génération 2021, 3,4% d'entre eux déclarent une reconnaissance administrative de leur handicap.
- Lorsque l'on se focalise sur le caractère fortement limitant du problème de santé, de la maladie ou du handicap, 3,8% de la Génération est concernée.
- Près d'un jeune sur deux en situation de handicap reconnu déclarent être fortement limités dans les activités courantes.

1.2 DES SITUATIONS DE HANDICAP DIVERSIFIÉES ET EN FORTE ÉVOLUTION



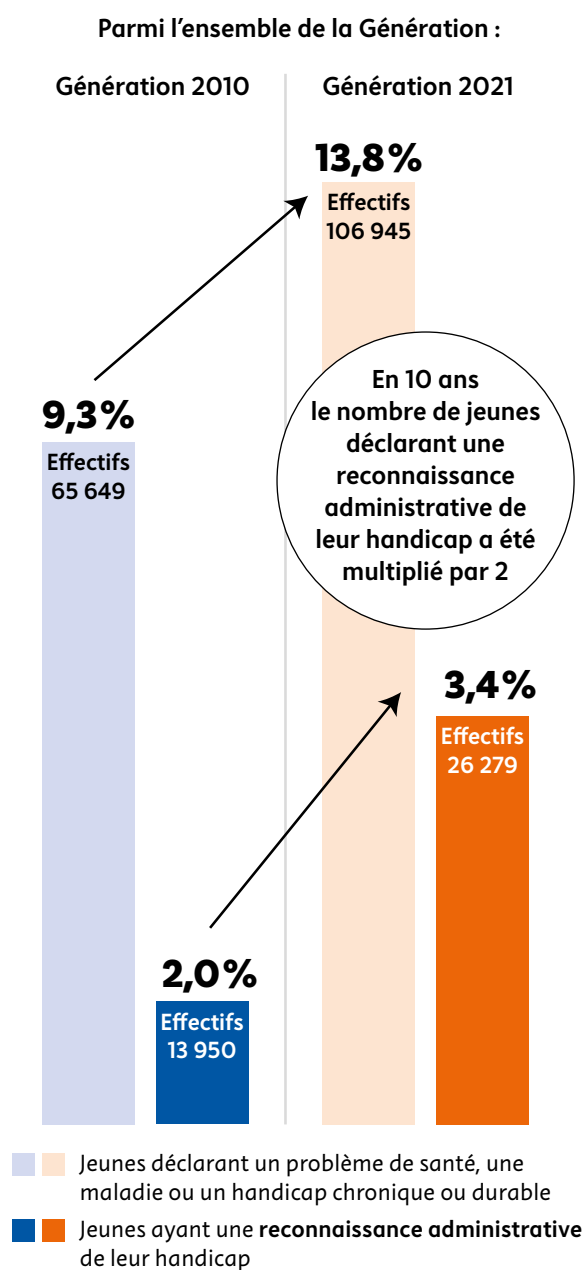
D'après le Ministère de l'éducation nationale, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a triplé entre 2006 et 2024, avec une progression encore plus marquée dans le second degré (collèges, lycées).

Dans l'enseignement supérieur, on recense 64 000 étudiants en situation de handicap en 2023-2024, soit neuf fois plus qu'en 2005.

L'enquête Génération a disposé d'un module santé handicap, soutenu par l'Agefiph, en 2010 et en 2021. L'existence de ce module permet de disposer de plusieurs données d'évolution.

- Entre la Génération 2010 et la Génération 2021, **le nombre de jeunes sortants de formation initiale disposant d'une reconnaissance administrative du handicap a presque doublé**, passant de 13 950 à 26 279. Leur part dans l'ensemble des jeunes de leur génération est passée de 2,0 % à 3,4 %.
- Cette hausse s'inscrit dans un contexte plus large **d'augmentation de la proportion de jeunes déclarant un problème de santé, une maladie ou un handicap**, dont la part est passée de 9,3 % à 13,8 % entre les deux enquêtes Génération.

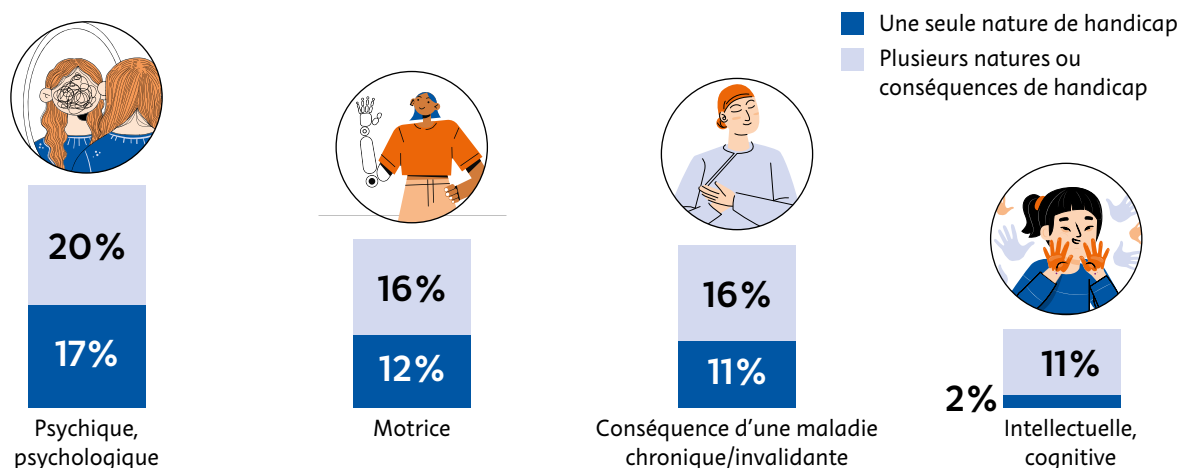
Évolution du nombre et de la part des jeunes concernés par un problème de santé, une maladie ou un handicap et des jeunes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative



Source : CEREQ, enquêtes Générations 2021 et 2010

Lecture : parmi l'ensemble de la Génération 2021, 26 279 jeunes ont une reconnaissance administrative de leur handicap.

Génération 2021 - Principales natures et conséquences déclarées du problème de santé, de la maladie ou du handicap



Source : CEREQ, enquête Générations 2021

Champ : ensemble des individus ayant déclaré un problème de santé, une maladie ou un handicap chronique ou durable et spécifié la nature du handicap ou les conséquences des problèmes de santé

Lecture : Parmi les jeunes ayant déclaré un problème de santé, une maladie ou un handicap, 17% sont concernés uniquement par des problèmes d'ordre psychique ou psychologique et 20% sont concernés par des problèmes de nature multiple dont des problèmes d'ordre psychique ou psychologique. Ainsi, 37% des jeunes ayant un problème de santé, une maladie ou un handicap, déclarent rencontrer des difficultés d'ordre psychiques ou psychologiques.

La question posée sur la nature du handicap ou les conséquences des problèmes de santé permet aux répondants d'identifier le cas échéant plusieurs modalités de réponse.

34% des jeunes ayant déclaré un problème de santé, une maladie ou un handicap ont indiqué plusieurs natures ou conséquences de handicap contre 52% qui n'en mentionnent qu'une seule et 14% qui s'abstiennent de répondre à la question.

La situation de handicap se révèle souvent plurielle. Elle porte sur un trouble principal mais d'autres troubles peuvent être associés.

Les troubles psychiques ou psychologiques sont les troubles les plus fréquemment mentionnés (près de 37%) et ce, qu'ils représentent la seule nature ou conséquence déclarée (17%) ou une nature ou conséquence parmi d'autres rencontrées (20%).

Suivent **trois types de troubles** :

- Les troubles moteurs (un total de 28%) ;
- Les conséquences d'une maladie chronique ou invalidante (un total de 27%) ;

- Les troubles intellectuels ou cognitifs (un total de 13%).

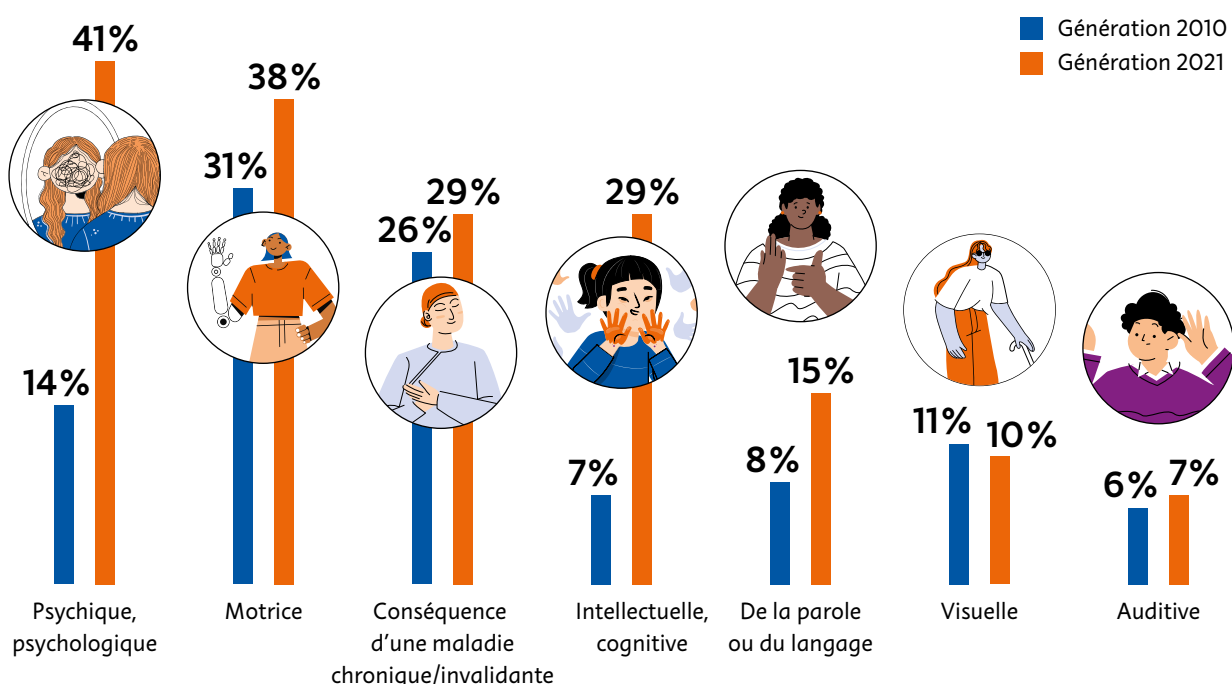
Ces catégories recouvrent les quatre principales natures ou conséquences du handicap les plus fréquemment rencontrées par les jeunes ayant déclaré un problème de santé, une maladie ou un handicap. Au-delà de ces 4 types de troubles, d'autres natures ou conséquences mentionnent, de façon isolée ou en association avec d'autres types, les troubles visuels, auditifs, de la parole et du langage.

Les précisions apportées sur la nature du handicap ou les conséquences des problèmes de santé permettent de circonscrire et ainsi d'éclairer en partie les constats faits en matière de parcours de formation et de trajectoire d'insertion des jeunes en situation de handicap, et particulièrement de ceux qui bénéficient d'une reconnaissance administrative de ce handicap. Le cumul des situations contribue vraisemblablement à complexifier les trajectoires et les modalités d'accompagnement de celles-ci.

L'augmentation du nombre de jeunes en situation de handicap, qu'il soit reconnu administrativement ou pas, enregistrée entre la Génération 2010 et celle de 2021 se traduit par une forte évolution des situations de handicap. Ainsi les différents types de

nature ou de conséquences pour les jeunes en situation de handicap reconnu ont évolué différemment, comme l'illustre le graphique ci-dessous qui reprend les sept troubles mesurés de façon commune aux deux enquêtes.

Évolution entre Génération 2010 et Génération 2021 - Principaux troubles déclarés par les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap



Source : CEREQ, enquêtes Générations 2021 et 2010

Champ : ensemble des individus bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap et qui ont spécifié la ou les natures du handicap ou les conséquences du problème de santé.

La prévalence des troubles psychiques et psychologiques parmi les jeunes en situation de handicap dans la Génération 2021 est un phénomène nouveau : déclarés par 41% des jeunes en situation de handicap reconnu, ce type de troubles n'était cité que par 14% des jeunes dans la Génération 2010. Il passe devant les troubles moteurs et les conséquences d'une maladie chronique invalidante, les deux types de troubles les plus cités dans la Génération 2010.

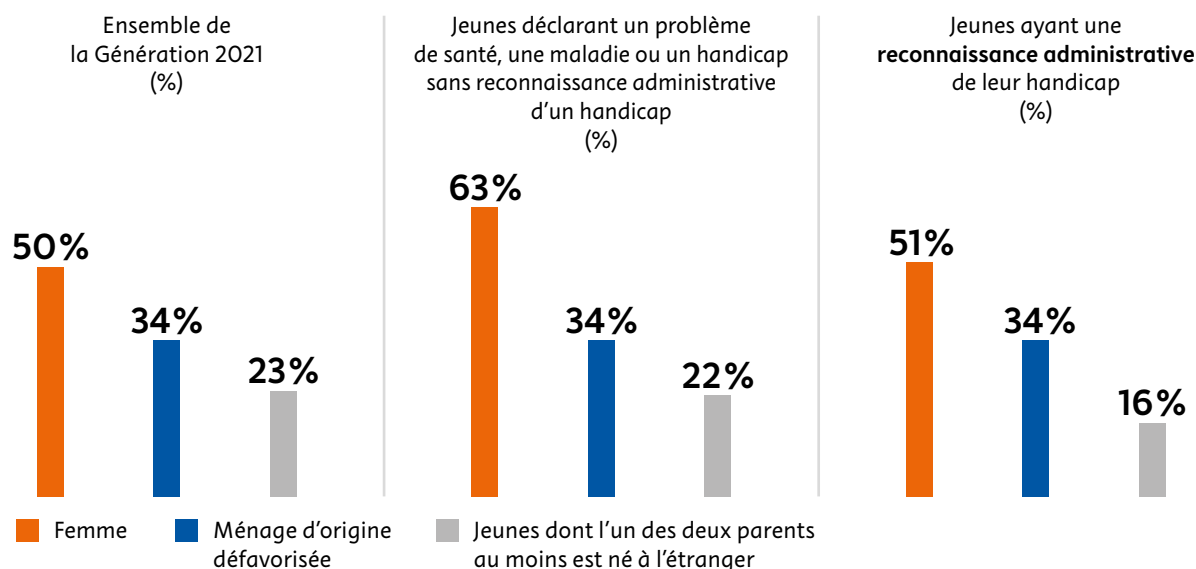
Deuxième type de trouble connaissant une très forte croissance, **les troubles intellectuels et cognitifs** voient leur incidence multipliée

par quatre, ce qui les amène à être évoqués aussi fréquemment que les conséquences d'une maladie chronique ou invalidante.

Ces évolutions sont marquées par rapport à la Génération 2010, les troubles psychiques, psychologiques, cognitifs et neurodéveloppementaux occupant désormais une place centrale parmi les situations de handicap reconnu.

1.3 DES PROFILS DIFFÉRENCIÉS SELON LE GENRE ET L'ORIGINE MIGRATOIRE

Génération 2021 - Principales caractéristiques socio-démographiques selon le profil de santé



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Lecture : 51% des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap sont des femmes contre 50% dans l'ensemble de la Génération 2021.

Trois caractéristiques socio-démographiques sont observées : le genre, l'origine sociale et l'origine migratoire. Deux d'entre elles présentent des écarts entre la situation de handicap ou de santé déclarée et la situation reconnue. Ces écarts concernent le genre et l'origine migratoire.

Pour ces populations, le déficit de reconnaissance administrative devrait être exploré pour en comprendre les causes (acceptabilité du handicap, représentations, complexité administrative...) mais aussi les conséquences dans les trajectoires de formation et d'accès à l'emploi.

- **Les femmes** déclarent plus fréquemment être confrontées à un problème de santé, une maladie ou un handicap (17% des sortantes de la Génération 2021 contre 11% de leurs homologues masculins). Ainsi, plus de 60% des jeunes déclarant un problème de santé, une maladie ou un handicap sont des femmes. Cependant,

les femmes ayant déclaré un problème de santé, une maladie ou un handicap bénéficient moins souvent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. La répartition genrée des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap tend à s'équilibrer puisqu'elle comporte 49% d'hommes et 51% de femmes.

- Les différences concernant **le lieu de naissance des parents** sont davantage marquées encore. En effet, les jeunes ayant une reconnaissance administrative ont moins souvent l'un ou leurs deux parents nés à l'étranger que les jeunes de la génération (16% contre 23%).

En revanche, les **différences d'origine sociale** pour les jeunes en situation de handicap (reconnus ou non) comparés à l'ensemble des jeunes ne semblent pas avoir d'effet : dans tous les cas, un tiers des jeunes déclarent être issu de milieu défavorisé.



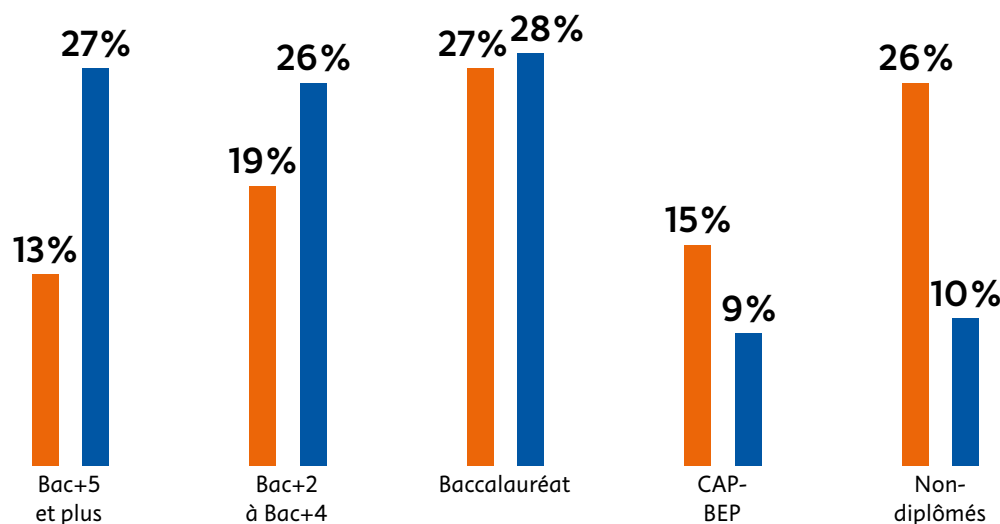
DES PARCOURS FRAGILISÉS AVANT MÊME L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les jeunes en situation de handicap sortent du système éducatif moins diplômés que l'ensemble des jeunes. La tendance générale montre en effet que les jeunes reconnus handicapés sont moins nombreux parmi les jeunes ayant les diplômes les plus élevés.

Si le baccalauréat représente le plus haut diplôme obtenu dans des proportions similaires parmi l'ensemble de la Génération 2021 et les jeunes en situation de handicap reconnu, la bascule se fait à ce niveau : les jeunes en situation de handicap sont sur-représentés **parmi les sortants moins diplômés** et sous-représentés **parmi les sortants plus diplômés**.

Génération 2021 - Plus haut diplôme obtenu selon le profil de santé

■ Jeunes ayant une **reconnaissance administrative** de leur handicap
■ Ensemble de la Génération 2021



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap sortent presque trois fois plus souvent non-diplômés du système scolaire que l'ensemble des jeunes de la Génération 2021 (26% contre 10%). A l'autre bout de spectre des niveaux de diplômes, les volumes s'inversent et **les jeunes reconnus handicapés sont deux fois moins nombreux à être diplômés d'un niveau Bac+5 et plus** que l'ensemble des jeunes (13% des premiers pour 27% des seconds).

Les jeunes reconnus handicapés sont sur-représentés dans la catégorie des diplômes de niveau CAP par rapport à l'ensemble de la Génération (15% contre 9%).

Par ailleurs, la part des jeunes ayant effectué leur dernière année de formation en alternance varie également selon leur profil de santé : parmi les jeunes reconnus handicapés, la part de ceux ayant fini leurs études par une alternance est inférieure de 10 points à celle constatée dans l'ensemble de la Génération 2021 (24% contre 33%).



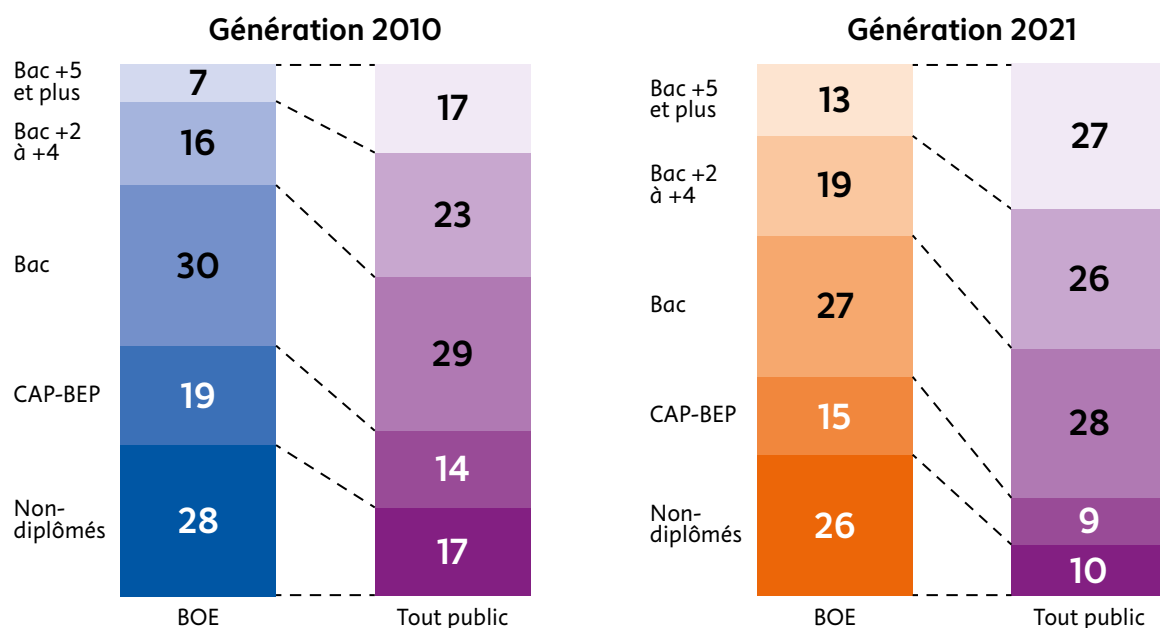
26%

des jeunes reconnus handicapés sont non diplômés contre 10% pour l'ensemble des jeunes

59%

des jeunes reconnus handicapés ont au moins le bac contre 81% pour l'ensemble des jeunes

Évolution entre Génération 2010 et Génération 2021 - Plus haut diplôme obtenu à la sortie du système éducatif (%)



Source : CEREQ, enquêtes Générations 2021 et 2010

D'une Génération à l'autre, parmi les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap (BOE), **le niveau de diplôme obtenu s'élève**, comme en témoigne la hausse de la part des diplômés de l'enseignement supérieur qui gagne 9 points.

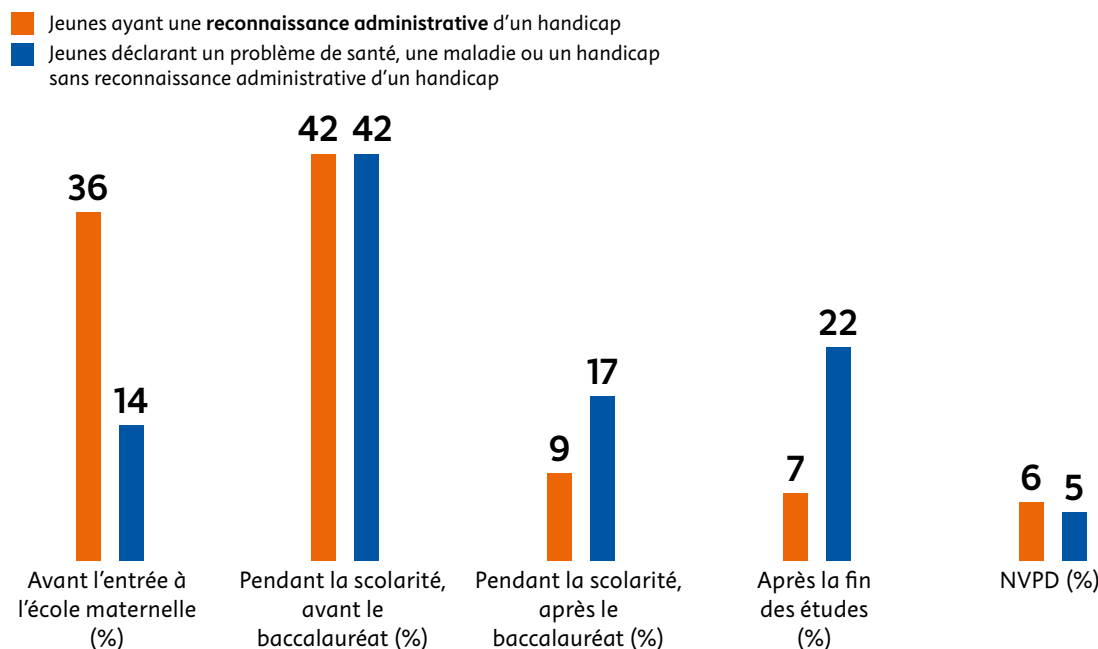
Cependant, l'élévation du niveau de diplôme obtenu est moins forte pour les jeunes BOE que pour l'ensemble des sortants, pour lesquels la part des diplômés du supérieur augmente de 13 points.

L'écart avec l'ensemble des jeunes de la Génération se creuse, de fait, entre les sortants de 2010 et ceux de 2021.

- Ainsi, dans la Génération 2010, 28% des jeunes BOE avaient quitté le système éducatif sans diplôme, soit 11 points de plus que l'ensemble des sortants.
- Pour la Génération 2021, cette proportion de non-diplômés reste quasiment inchangée pour les BOE (26%), alors qu'elle tombe à 10% pour le tout public, portant l'écart à 16 points.

Une partie de ces évolutions moins favorables pour les BOE par rapport à l'ensemble de la Génération pourrait être liée à la forte augmentation en leur sein des jeunes déclarant des troubles psychiques, psychologiques, cognitifs ou neurodéveloppementaux. En effet, la proportion de jeunes déclarant ces types de troubles passe de 17% à 55% entre les deux cohortes. Or, ces jeunes connaissent, dans les deux cohortes, des parcours scolaires plus écourtés et une progression du taux de diplomation plus faible.

Génération 2021 - Moment d'apparition du handicap



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Près de 80% des situations de handicap reconnu se déclarent avant l'entrée à l'école ou pendant la scolarité avant le baccalauréat, une situation sur deux se déclarant pendant la scolarité.

Les jeunes reconnus handicapés déclarent beaucoup plus souvent une apparition précoce de leur handicap que ceux n'ayant pas de reconnaissance administrative.

- En effet parmi les jeunes reconnus handicapés, 36 % déclarent que leur handicap était présent avant l'entrée à l'école maternelle, contre seulement 14 % parmi ceux sans reconnaissance administrative.
- À l'inverse, les jeunes sans reconnaissance administrative mentionnent plus fréquemment une apparition après le baccalauréat (17 % contre 9 %) ou après la fin des études (22 % contre 7 %).

Des différences selon le genre apparaissent

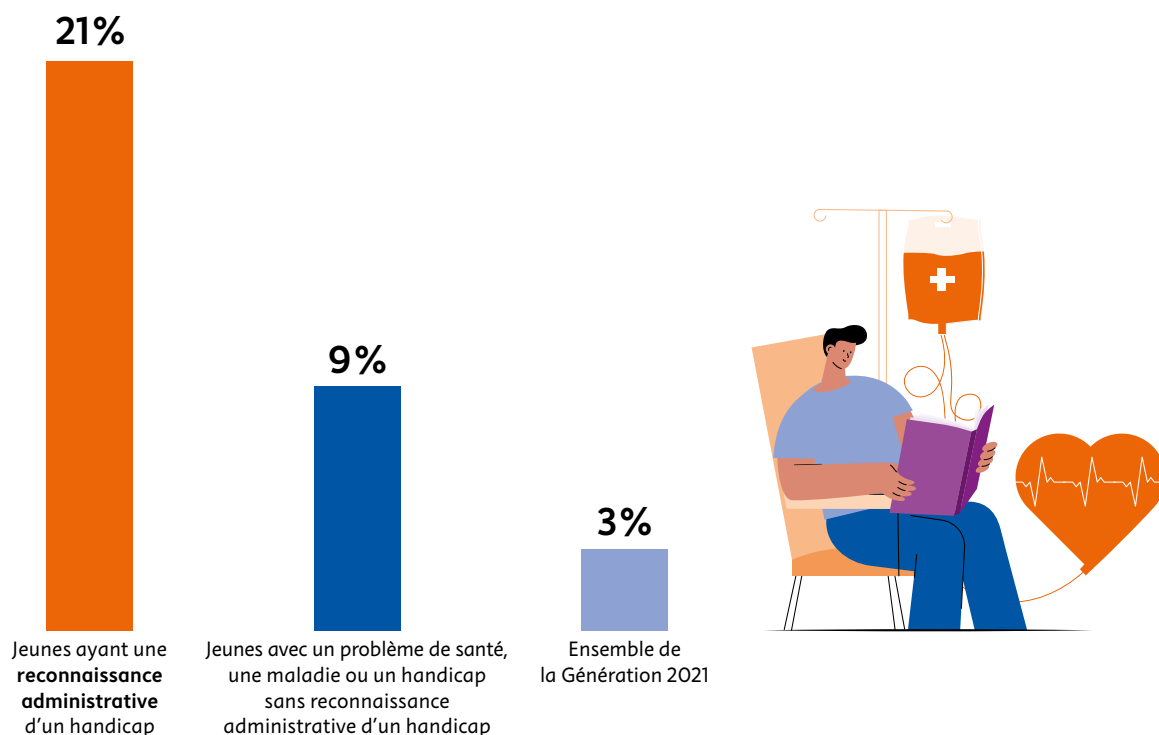
également. Chez les jeunes reconnus handicapés, les hommes déclarent plus souvent une apparition avant l'école maternelle (44 % contre 28 % pour les femmes), tandis que les femmes signalent davantage une apparition pendant la scolarité avant le baccalauréat (49 % contre 35 %).

Globalement, les situations de handicap ayant donné lieu à une reconnaissance administrative sont plus souvent liées à des difficultés anciennes, apparues dès l'enfance, alors que les jeunes sans reconnaissance administrative connaissent plus fréquemment des limitations survenues plus tard dans leur parcours scolaire ou après leurs études.

Cette situation pourrait également s'expliquer par l'évolution des types de handicap déclarés, ceux-ci pouvant apparaître ou être diagnostiqués plus tardivement et faire l'objet ou non d'une reconnaissance administrative.

2.2 INTERRUPTIONS ET PERTURBATIONS : DES PARCOURS ÉDUCATIFS MOINS CONTINUS

Génération 2021 - Interruption des études pour raisons de santé



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

- 3% des jeunes de la Génération 2021 déclarent avoir connu une interruption de leurs études pour raison de santé.
- Cette proportion grimpe à **près d'un jeune sur 10 déclarant un problème de santé, une maladie ou un handicap sans reconnaissance administrative.**
- **Cette part s'élève à plus d'un jeune sur 5 parmi les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.** Parmi eux, les deux tiers déclarent avoir connu plusieurs années de scolarité perturbées pour raisons de santé.

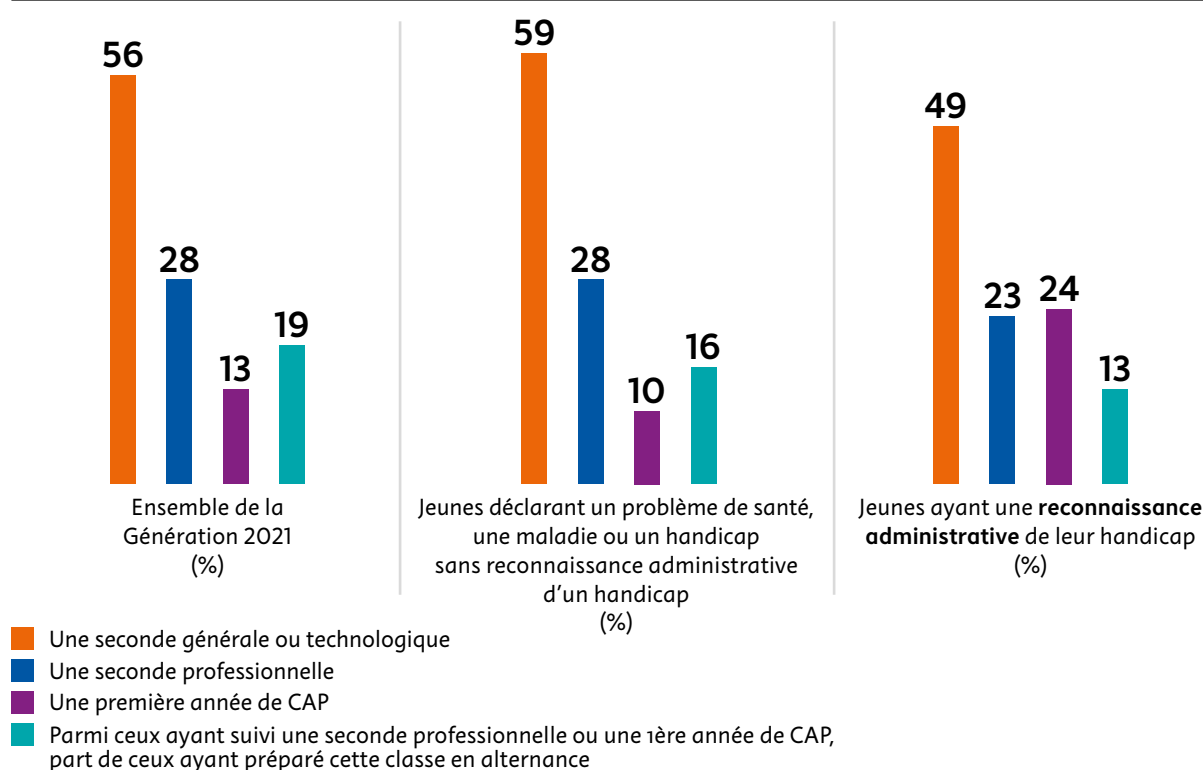
2.3

DES ORIENTATIONS SCOLAIRES PLUS FRÉQUENTES VERS LES VOIES PROFESSIONNELLES ET ADAPTÉES

Quand le problème de santé, la maladie ou le handicap n'est pas reconnu administrativement, le parcours scolaire en milieu ordinaire des jeunes ayant fréquenté une classe de troisième est proche de celui de l'ensemble de la Génération, avec un taux de fréquentation comparable concernant la 3^{ème} générale (près de 90 %).

En revanche, les jeunes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont 70 % à avoir suivi une classe de 3^{ème} générale (contre 85 % de l'ensemble de la Génération) et sont 17 % à avoir été orientés vers une 3^{ème} SEGPA ou une ULIS.

Génération 2021 - Principales classes suivies après la 3^{ème}



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Lecture : après la 3^{ème}, 49 % des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap ont suivi une seconde générale ou technologique

Après la 3^{ème}, les jeunes déclarant un problème de santé, une maladie ou un handicap sans reconnaissance administrative semblent avoir suivi un parcours scolaire similaire à l'ensemble de la génération ; **environ 6 sur 10 ont été en classe de seconde générale ou technologique et un peu plus d'un quart en seconde professionnelle.**

Les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap sont quant à eux plus nombreux à avoir suivi une première année de CAP.

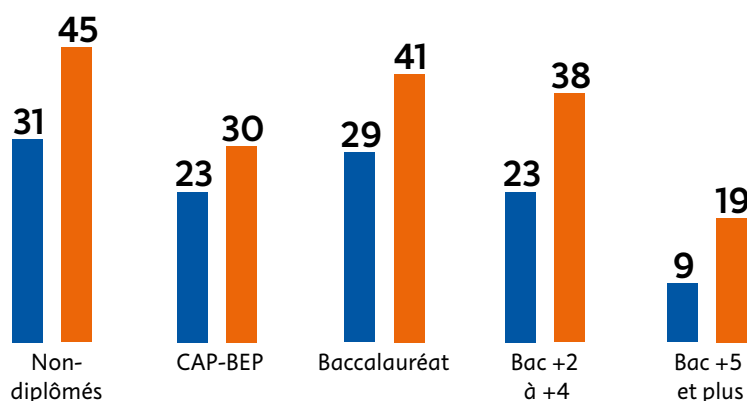
Par ailleurs, les jeunes reconnus handicapés qui ont été scolarisés dans la voie professionnelle (seconde professionnelle ou première année de CAP) ont moins souvent suivi cette classe en alternance.

2.4

DES SORTIES D'ÉTUDES PLUS SOUVENT VECUES COMME CONTRAINTES, QUEL QUE SOIT LE NIVEAU DE DIPLÔME OBTENU

Génération 2021 - Part des sorties d'études vécues comme contraintes selon le plus haut niveau de diplôme obtenu

■ Jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap (%)
■ Ensemble de la Génération 2021 (%)



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Les sorties du système éducatif ne sont pas vécues comme contraintes dans les mêmes proportions selon que l'on soit en situation de handicap ou non. Si 22% de l'ensemble des jeunes de la Génération quittent le système éducatif alors qu'ils auraient préféré poursuivre leurs études, le pourcentage s'élève à 37% pour les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap (+15 points).

Quitter le système éducatif avec ou sans diplôme résulte le plus souvent d'une sortie voulue, quel que soit le profil. Les jeunes reconnus handicapés se distinguent toutefois par une proportion nettement plus élevée de sorties vécues comme contraintes lorsqu'ils quittent leurs études sans diplôme : 45% contre 31% pour l'ensemble des jeunes.

Les sorties de niveau Bac+5 sont les moins vécues comme contraintes, quel que soit le profil. Il est à noter que malgré un niveau élevé d'études atteint, les jeunes reconnus handicapés se sentent plus contraints à la sortie des études que l'ensemble de la Génération (+10 points).

Or, le diplôme constitue le principal facteur de protection face aux difficultés d'insertion.



37%

des jeunes reconnus handicapés quittent le système éducatif alors qu'ils auraient préféré poursuivre leurs études contre 22% pour l'ensemble de la Génération 2021



Les difficultés apparaissent très tôt dans les parcours. Près de 80% des situations de handicap reconnu se déclarent avant l'entrée à l'école ou pendant la scolarité avant le baccalauréat. Ces situations entraînent plus fréquemment des interruptions d'études, des parcours scolaires perturbés et des orientations vers des dispositifs adaptés ou des filières professionnelles. Elles se traduisent également par un niveau de diplôme plus faible : 26% des jeunes reconnus handicapés quittent le système éducatif sans diplôme, contre 10% dans l'ensemble de la Génération, tandis que leur accès à l'enseignement supérieur demeure plus limité.



UNE ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE PLUS TARDIVE

3.1 UN ACCÈS À L'EMPLOI PLUS TARDIF ET DES PÉRIODES HORS EMPLOI PLUS FRÉQUENTES

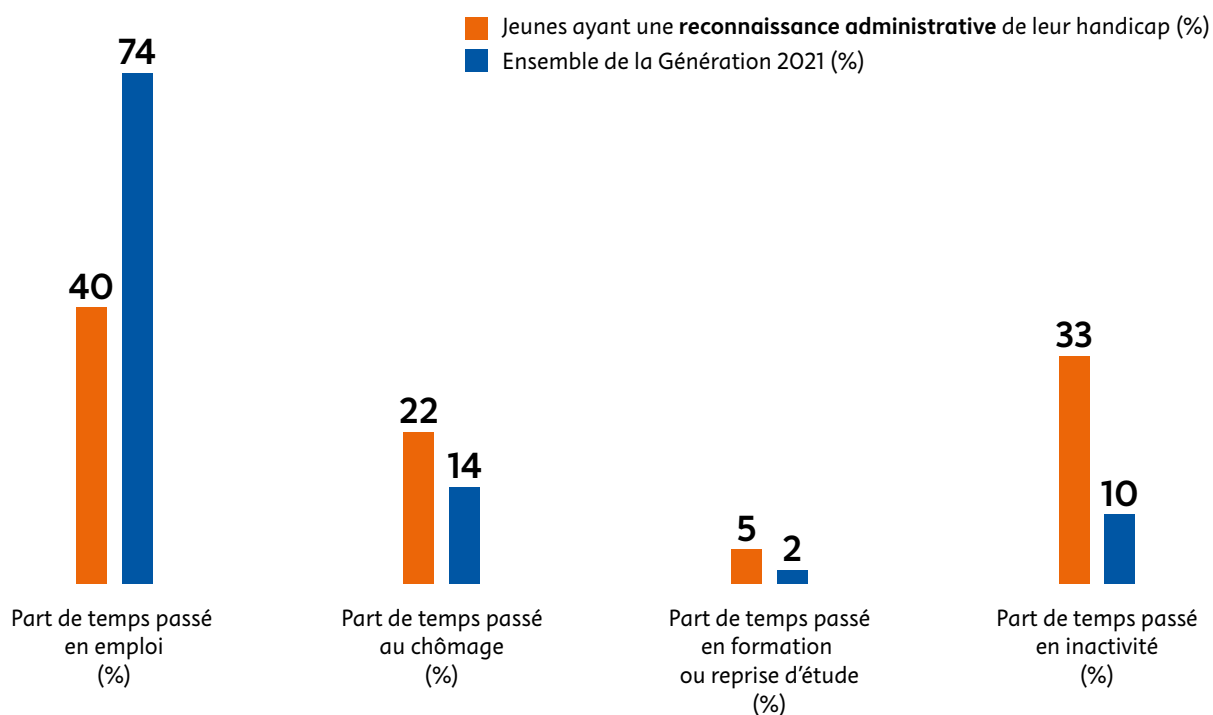
Les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap ont un **temps d'accès au 1^{er} emploi nettement plus long que les autres**.

- Alors que pour l'ensemble de la Génération le temps médian d'accès au premier emploi – c'est-à-dire le temps nécessaire pour que la moitié de la Génération accède à un premier emploi – est très faible (1 mois),
- **ce temps médian monte à 14 mois pour les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.**

Les femmes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap accèdent plus rapidement que les hommes au premier emploi (temps médian d'accès de 10 mois contre 17 mois).



Génération 2021 - Part de temps passé dans différentes situations pendant les trois premières années qui suivent la sortie de formation



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

- Les difficultés d'accès et de maintien en emploi des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap se matérialisent à travers la part de temps passé en emploi en emploi.

Si pour l'ensemble de la Génération 2021, les jeunes ont passé 74 % de leur temps en emploi depuis la fin de leurs études, le temps passé en emploi pour les BOE n'est que de 40 %.

- **Le temps passé au chômage** varie en sens inverse : il est moindre pour les jeunes de la Génération 2021 que pour les jeunes reconnus handicapés (14% contre 22%). Le temps passé au chômage pour les femmes est inférieur à celui des hommes, quel que soit le profil de santé ou de handicap.

- **Cependant, ce qui singularise le plus les parcours professionnels des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap est l'importance prise par les périodes «d'inactivité», c'est-à-dire les moments où les jeunes ne sont pas actifs (en emploi ou en recherche d'emploi) ni en formation. L'inactivité représente 33% du temps écoulé depuis leur sortie, contre 10% du temps pour l'ensemble des jeunes.**

Parmi les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, les femmes connaissent des temps d'inactivité plus longs que leurs homologues masculins (35% de temps contre 31%), ces derniers passant plus de temps au chômage.



Les jeunes reconnus handicapés accèdent plus difficilement à l'emploi, connaissent davantage de périodes de chômage et surtout davantage de périodes d'inactivité.

Leur temps médian d'accès au premier emploi atteint 14 mois, contre seulement un mois pour l'ensemble de la Génération.

Sur les trois premières années de vie active, ils ne passent en moyenne que 40% de leur temps en emploi, contre 74% pour l'ensemble des jeunes de la Génération.

3.2

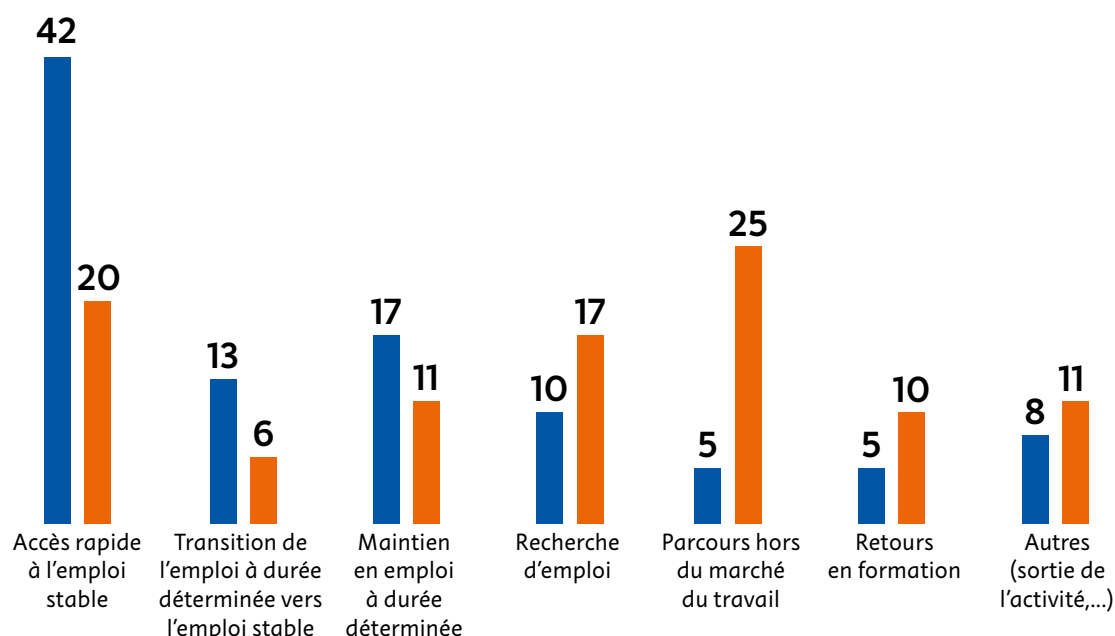
DES TRAJECTOIRES D'INSERTION DURABLEMENT MOINS FAVORABLES

Les évolutions de l'emploi, du chômage, des retours en formation et de l'inactivité au cours des trois premières années peuvent être analysées de façon synthétique par une classification des trajectoires. La typologie élaborée sur l'ensemble de la Génération élargie sur la base de la Génération élargie à partir des calendriers mensuels d'activité

des jeunes couvrant leurs trois années après la sortie permet de distinguer plusieurs types de trajectoires. Celles-ci permettent une analyse synthétique des spécificités des trajectoires des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.

Génération 2021 - Comparaison des trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes

■ Jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap (%)
■ Ensemble de la Génération 2021 (%)



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Lecture : 20% des jeunes reconnus handicapés accèdent rapidement à l'emploi stable contre 42% pour l'ensemble des jeunes.

Les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap se retrouvent plus fréquemment dans des trajectoires empreintes de difficultés d'insertion.

- Ils sont deux fois moins nombreux que les autres à accéder rapidement à de l'emploi stable (20% contre 42% pour l'ensemble des jeunes).

- Ils sont fortement sur-représentés dans les trajectoires de recherche d'emploi (17% contre 10%) et d'éloignement du marché du travail (25% contre 5%) qui concernent particulièrement les moins diplômés.
- Parmi les non-diplômés reconnus handicapés, 47% sont dans une trajectoire éloignée du marché du travail, contre 20% des non-diplômés de l'ensemble de la Génération.



Trois ans après la sortie des études, seuls 42% des jeunes reconnus handicapés occupent un emploi, contre 75% de l'ensemble des jeunes. Ils sont également davantage exposés au chômage (22% contre 14%) et aux situations de retrait du marché du travail.

L'inactivité apparaît ainsi comme la caractéristique la plus marquante de leurs trajectoires: près d'un tiers d'entre eux ne sont ni en emploi ni en recherche d'emploi à la date de l'enquête, et plus d'un sur cinq n'a connu aucune période d'activité au cours des trois années suivant sa sortie de formation.

3.3 LE DIPLÔME, PRINCIPAL FACTEUR DE SÉCURISATION DES PARCOURS

Dans l'ensemble de la Génération 2021, la part des trajectoires caractérisées par une insertion rapide et durable dans l'emploi augmente fortement avec le niveau de diplôme, passant de 12% pour les non-diplômés à 59% pour les titulaires d'un Bac+5 ou plus. Parallèlement, les trajectoires dominées par la recherche d'emploi ou celles marquées par l'éloignement du marché du travail diminuent à mesure que le niveau de qualification s'élève.

Tout comme pour les jeunes non-handicapés, le diplôme joue un rôle protecteur dans l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Si les écarts entre les jeunes reconnus handicapés et ceux de la Génération dans son ensemble sont constatés à tous les niveaux de diplôme atteint, ils tendent à se réduire dans l'enseignement supérieur. Ainsi, plus d'un jeune sur deux titulaires d'un Bac+5 ou plus accède à une insertion rapide à l'emploi stable, qu'il soit ou non en situation de handicap (54% contre 59%).

Ces résultats soulignent un effet cumulatif des vulnérabilités : la combinaison d'un faible niveau de diplôme et d'une situation de handicap est associée aux trajectoires les plus éloignées de l'emploi, tandis qu'un niveau élevé de qualification constitue un levier important pour sécuriser l'insertion professionnelle et atténuer l'impact des situations de handicap sur les parcours d'insertion.

Cette situation doit être mise en perspective avec les données relatives à l'incidence très forte des situations de handicap sur le parcours scolaire et le niveau de diplôme finalement atteint.

3.4 DES DISCRIMINATIONS QUI RENFORCENT LES DIFFICULTÉS D'INSERTION

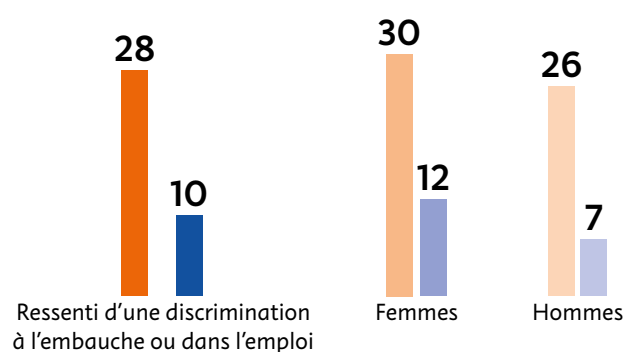
Une discrimination à l'emploi se définit comme un traitement défavorable appliqué à un candidat (ex. : refus d'embauche, mise à l'écart, conditions de recrutement inéquitables) ou à un salarié par rapport à une autre personne placée dans

une situation comparable, et ce, sur la base d'un critère interdit par la loi.

Le handicap est l'un des critères de discrimination qui fait l'objet du plus grand nombre de réclamations auprès du Défenseur des Droits avec plus de 20% des réclamations.

Génération 2021 - Ressenti d'une discrimination à l'embauche ou dans l'emploi

■ Jeunes ayant une **reconnaissance administrative** de leur handicap (%)
■ Ensemble de la Génération 2021 (%)



Source : CEREQ, enquête Génération 2021



Les jeunes en situation de handicap déclarent trois fois plus souvent avoir été victimes de discriminations à l'embauche ou dans l'emploi que l'ensemble des jeunes (28% contre 10% dans l'ensemble de la Génération 2021). Les jeunes reconnus handicapés apparaissent ainsi comme un groupe très exposé aux discriminations. **Celles-ci sont principalement liées à leur état de santé ou à leur handicap** : parmi les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap et ayant déclaré avoir subi une discrimination, 86% considèrent que cette dernière était due à leur handicap. Ce vécu des discriminations peut entraîner ou conforter des stratégies de non déclaration du handicap.

Des différences entre les femmes et les hommes sont également observées. Parmi les jeunes en situation de handicap,

les femmes déclarent plus fréquemment avoir subi des discriminations que les hommes (30% contre 26%). Mais ces différences existent aussi dans l'ensemble de la Génération 2021 (12% contre 7%) et renvoient pour partie à l'existence de discriminations à raison du genre.

Le ressenti d'une discrimination liée à l'état de santé ou au handicap est étroitement associé au fait d'avoir signalé ce handicap auprès des employeurs. 37% des personnes ayant signalé leur handicap sans bénéficier d'aides, et 26% ayant bénéficié d'aménagements se disent victimes de discrimination contre 13% des personnes qui ne signalent pas leur handicap et ne sollicitent aucune aide.

Les analyses soulignent le lien étroit existant entre le fait d'avoir signalé son handicap

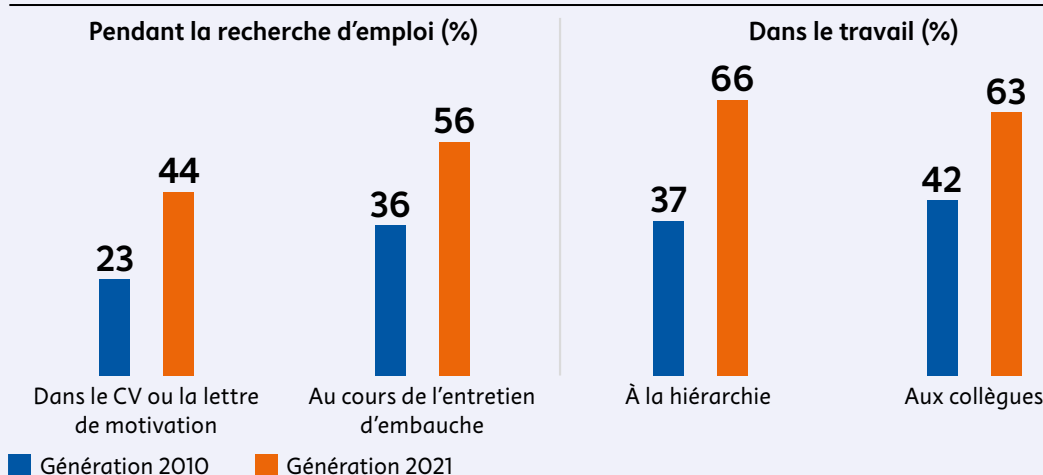
et la discrimination ressentie. Au-delà du signalement, le degré de limitation dans les activités joue un rôle propre et marqué : les personnes fortement ou modérément limitées déclarent nettement plus souvent

une discrimination que celles qui ne le sont pas. Les jeunes ayant vécu une fin d'études vécue comme contrainte déclarent également plus souvent une discrimination.



DÉCLARER OU NON SON HANDICAP : UN ARBITRAGE AUX ENJEUX IMPORTANTS

Évolution entre Génération 2010 et Génération 2021 - Part de jeunes signalant leur reconnaissance administrative pendant leurs démarches de recherche d'emploi ou dans le travail



Source : CEREQ, enquêtes Générations 2010 et 2021 à 3 ans

Champ : ensemble des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap

Les jeunes de la Génération 2021 en situation de handicap ayant une reconnaissance administrative de leur handicap déclarent beaucoup plus fréquemment leur situation que leurs aînés de la Génération 2010, aussi bien au cours de leur recherche d'emploi qu'une fois en emploi. L'écart atteint environ 20 points de pourcentage entre les deux cohortes sur la plupart des comportements observés et s'élève à 29 points lorsqu'il s'agit d'en parler à la hiérarchie.

Lors du premier contact avec l'employeur, la proportion de jeunes

mentionnant leur reconnaissance administrative du handicap dès le CV ou la lettre de motivation demeure minoritaire dans les deux cohortes, bien qu'elle ait nettement progressé, passant de 23 % pour la Génération 2010 à 44 % pour la Génération 2021.

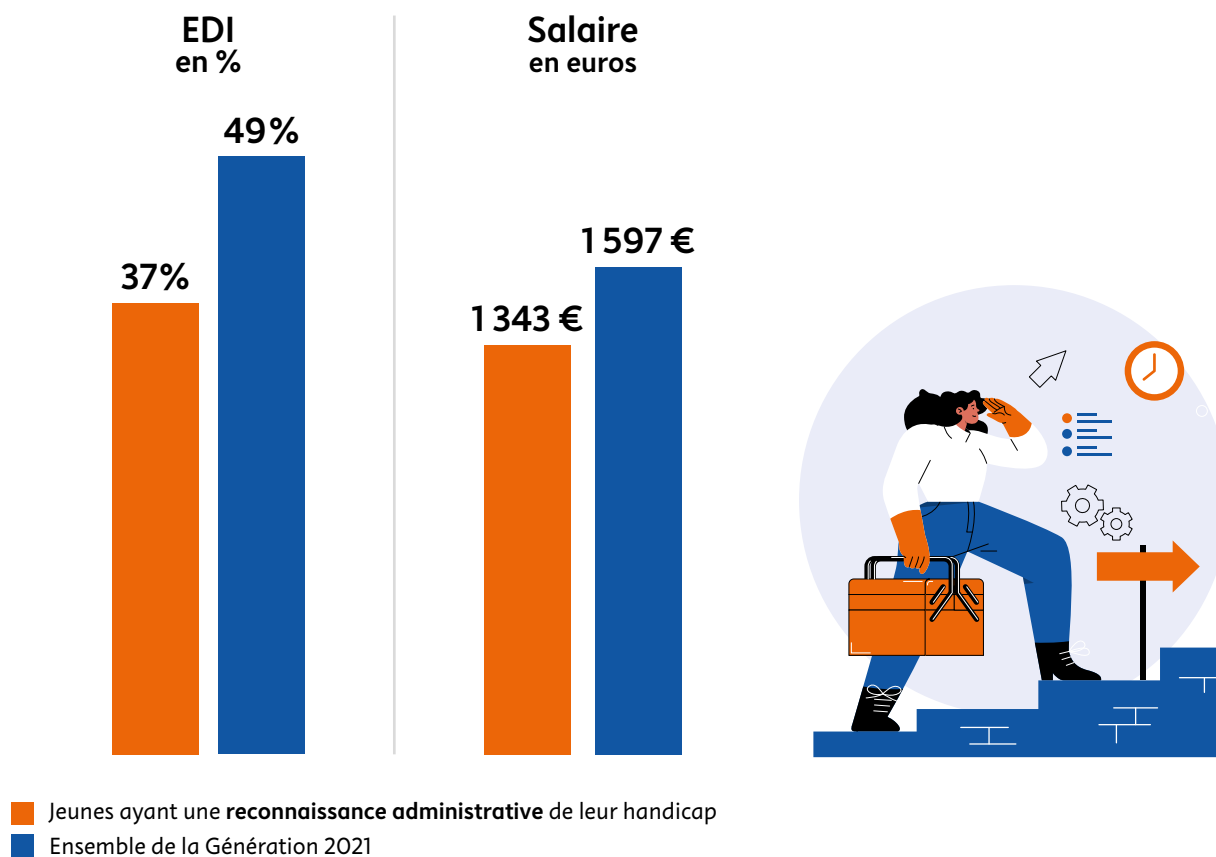
Ces résultats traduisent une plus grande propension des jeunes de la Génération 2021 à communiquer sur leur situation de handicap, tout en maintenant certaines réserves lors des premières étapes du recrutement.



DES PREMIERS EMPLOIS MOINS STABLES ET MOINS RÉMUNÉRATEURS

4.1 DES CONDITIONS D'EMBAUCHE MOINS FAVORABLES DÈS LE PREMIER EMPLOI

Génération 2021 - Conditions d'embauche du premier emploi occupé



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Champ : ensemble des jeunes ayant occupé au moins un emploi depuis la sortie de formation

Parmi les jeunes ayant obtenu au moins un emploi, ceux ayant une reconnaissance administrative de leur handicap débutent moins souvent leur vie professionnelle que les autres par un premier emploi à durée indéterminée – CDI dès l'embauche, recrutement direct comme fonctionnaire ou en tant que travailleur indépendant – (37% contre 49%).

A la différence du tout public, les femmes en situation de handicap reconnu accèdent plus souvent à l'EDI que les hommes (40% contre 34%).

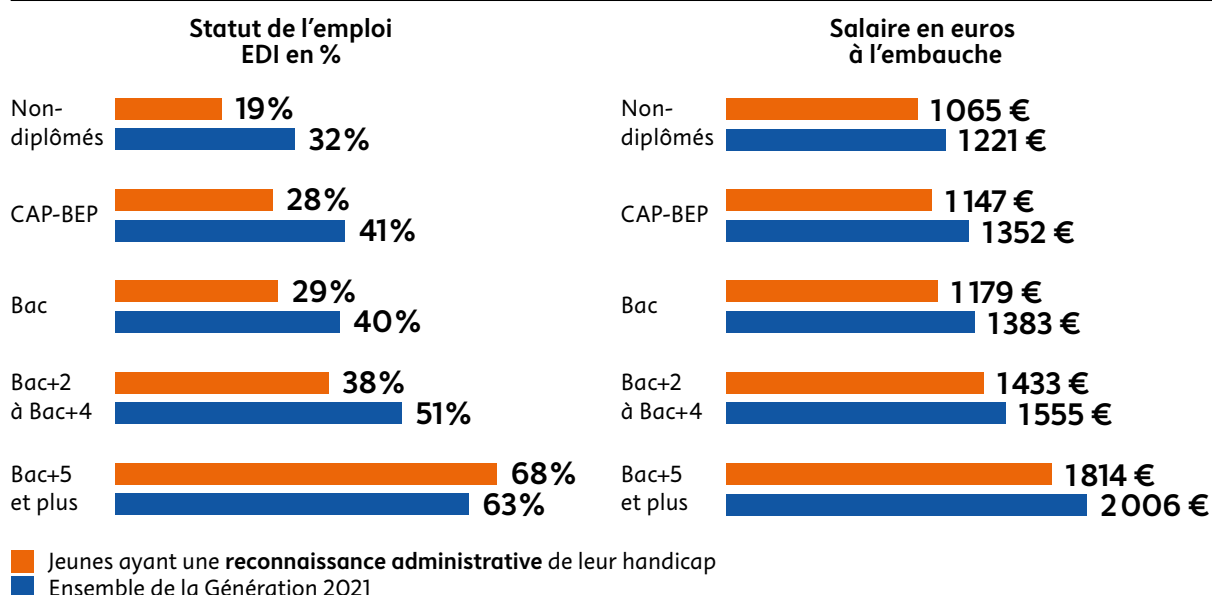
Le niveau de la rémunération à l'embauche du premier emploi diffère assez nettement, inférieur de 250 euros (-16%) pour les jeunes en situation de handicap reconnu par rapport au niveau de rémunération moyen pour l'ensemble de la Génération.

4.2 LE DIPLÔME RÉDUIT LES ÉCARTS SANS LES EFFACER

Les écarts de rémunération ne sont pas complètement imputables au niveau de diplôme obtenu, en moyenne inférieur pour les jeunes en situation de handicap : des écarts de rémunération perdurent à niveau de diplôme égal. Ces écarts oscillent entre 120 et 200 euros selon le niveau de diplôme obtenu.

De même, l'accès à l'EDI est significativement moins élevé pour les jeunes en situation de handicap quel que soit le diplôme à l'exception des Bac+5 et plus. A ce niveau de diplôme, 68% des jeunes en situation de handicap accèdent à l'EDI dès le premier emploi (63% pour l'ensemble de la Génération) avec toutefois un différentiel de salaire, de l'ordre de 10%.

Génération 2021 - Conditions d'embauche du premier emploi occupé selon le handicap et le plus haut diplôme obtenu



Source : enquête Génération 2021

Champ : ensemble des jeunes ayant occupé au moins un emploi depuis la sortie de formation

Lecture : parmi les jeunes reconnus handicapés, les non-diplômés ont un salaire à l'embauche de 1 065€ et sont 19% à occuper un EDI pour leur premier emploi.



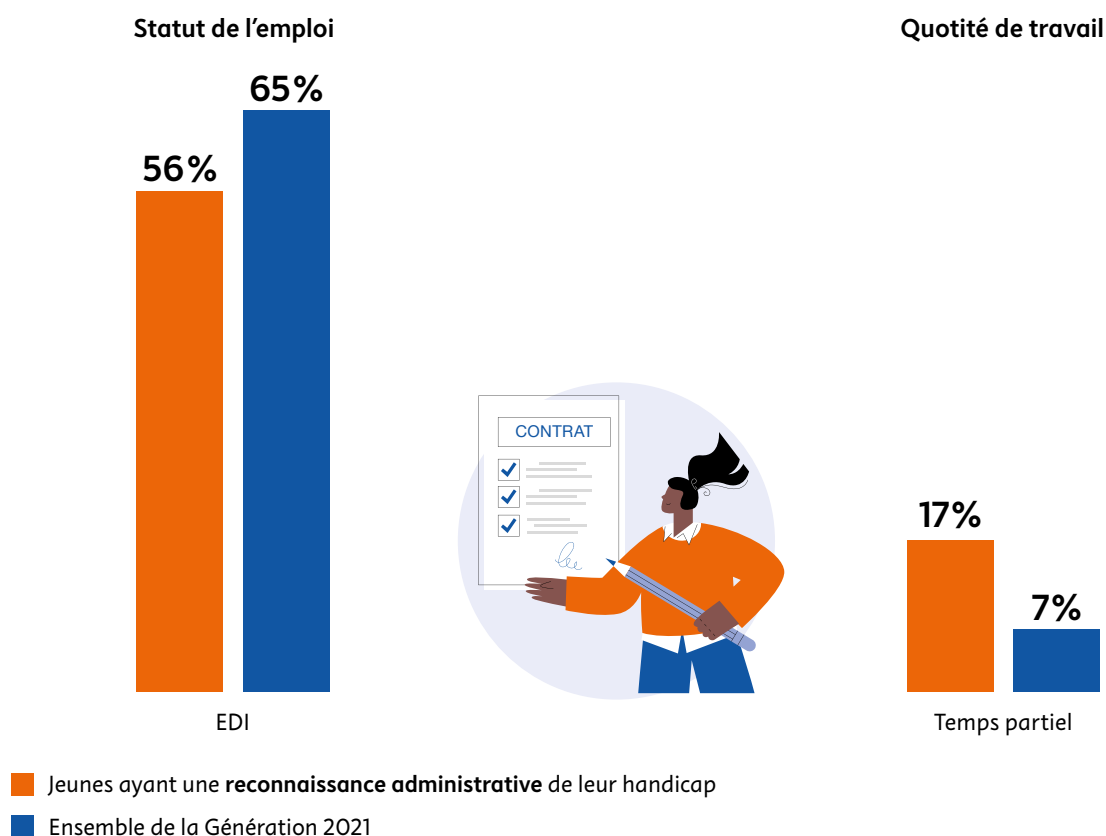
- Lorsqu'ils accèdent à l'emploi, les conditions d'insertion demeurent moins favorables.
- Leur premier emploi est moins souvent un EDI (37% contre 49% pour l'ensemble des jeunes) et s'accompagne d'une rémunération plus faible.
- Si l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur réduit les écarts, elle ne les efface pas complètement.



**TROIS ANS
APRÈS LA SORTIE
DES ÉTUDES,
DES SITUATIONS
PROFESSIONNELLES
TOUJOURS MOINS
FAVORABLES**

5.1 DES CONDITIONS D'EMPLOI QUI RESTENT MOINS FAVORABLES

Génération 2021 - Conditions d'emploi à la date de l'enquête



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Champ : jeunes de la Génération 2021 en emploi à la date de l'enquête

Lecture : à la date de l'enquête, 17% des jeunes reconnus handicapés occupent un emploi à temps partiel et 56% sont en ED I.

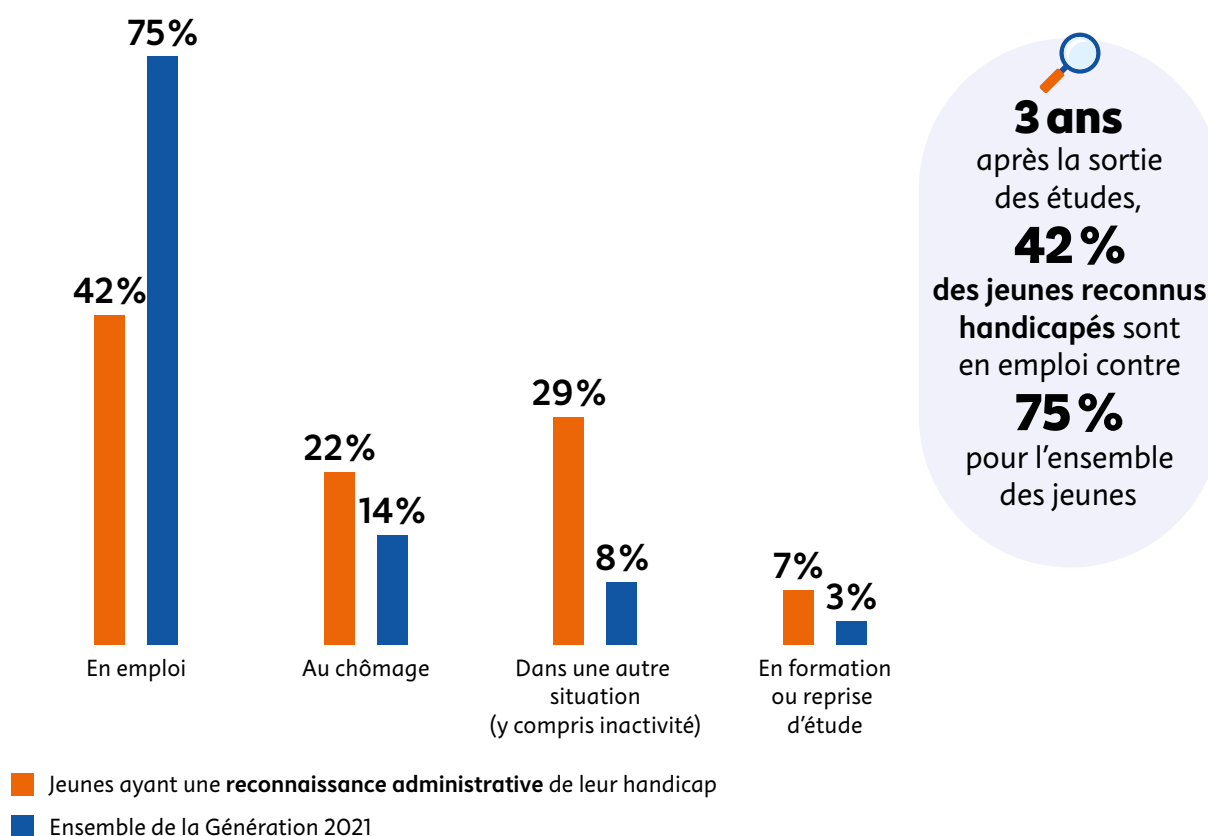
Trois ans après la fin des études, les jeunes reconnus handicapés occupent moins souvent un emploi à durée indéterminée (56% contre 65% des jeunes de la Génération) et recourent davantage au temps partiel (17% contre 7%), du fait d'un temps partiel choisi plus fréquent.

Les femmes en situation de handicap sont plus souvent concernées par le temps partiel que les hommes (24% contre 11%), notamment le temps partiel choisi.

Dans l'ensemble, les écarts de conditions d'emploi demeurent relativement limités même si les jeunes en situation de handicap apparaissent davantage exposés au temps partiel et accèdent moins souvent à un emploi stable que l'ensemble des jeunes.

5.2 DES SITUATIONS D'EMPLOI MOINS FRÉQUENTES

Génération 2021 - Situation professionnelle à la date de l'enquête



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Lecture : à la date de l'enquête, 42% des jeunes reconnus handicapés sont en emploi et 22% sont au chômage.

Les difficultés sur le marché du travail des jeunes en situation de handicap reconnu se matérialisent dans leur situation trois ans après la fin des études.

- Seuls **42% d'entre eux sont en emploi à la date d'enquête, contre 75% pour l'ensemble de la Génération 2021, soit 33 points de moins.**
- Ils sont en revanche **plus souvent au chômage** (22%, soit 8 points de plus que dans l'ensemble de la Génération 2021), **dans une autre situation** (29%) ou ont effectué un retour en formation (7%).

Quand ils sont en emploi :

- Les jeunes BOE sont davantage embauchés dans le secteur sanitaire et social (+6 points) ainsi que dans l'administration publique et l'éducation (+3 points).
- Les jeunes BOE sont moins souvent embauchés **dans des établissements de petite taille** comptabilisant moins de 10 salariés (–6 points) et plus souvent dans des établissements de 50 salariés ou plus (+7 points).

5.3

CHÔMAGE, INACTIVITÉ ET REPRISE D'ÉTUDES : DES SITUATIONS NETTEMENT PLUS FRÉQUENTES

L'éloignement de l'emploi et du marché du travail est une réalité pour de nombreux jeunes en situation de handicap reconnu.

Dans l'ensemble, le handicap apparaît comme un facteur d'inégalité d'accès à l'emploi et de vulnérabilité sur le marché du travail puisque les jeunes reconnus handicapés connaissent plus fréquemment le chômage trois ans après la fin de leurs études ; mais ils se distinguent encore davantage par l'importance des retraits du marché du travail observés, qui concernent plus du tiers d'entre eux, entre retrait du marché du travail (3 sur 10 sont inactifs) et retours en formation (7%).

En comparaison avec leurs aîné·es de la Génération 2010, le niveau de vulnérabilité face au chômage des jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap est inchangé.

Leur taux de chômage (qui rapporte le nombre de chômeurs aux actifs) est pratiquement identique entre les deux générations (35% dans la Génération 2021 contre 34% dans la Génération 2010).

L'évolution la plus marquante entre les deux cohortes concerne l'accroissement (+12 points) de la part des jeunes reconnus handicapés qui sont en retrait du marché du travail, passant de 17% (Génération 2010) à 29% (Génération 2021).



L'inactivité : une dimension souvent invisible des difficultés d'insertion

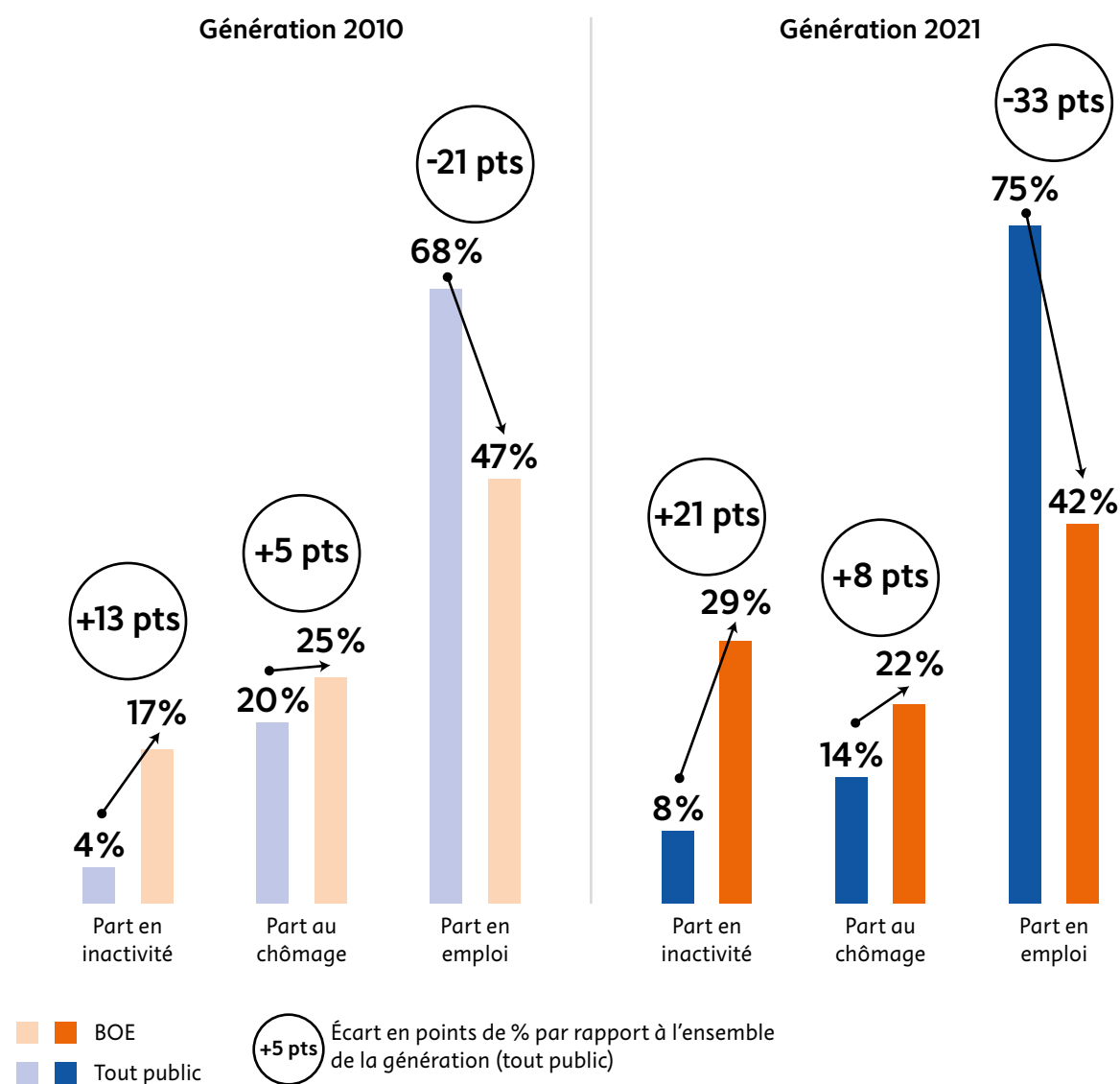
Contrairement à l'image d'un public principalement confronté au chômage, la principale spécificité des jeunes reconnus handicapés réside dans leur retrait du marché du travail.

Trois ans après leurs études, ils sont confrontés à l'inactivité davantage encore qu'au chômage, révélant des difficultés qui dépassent la seule recherche d'emploi.

- L'inactivité, périodes dans l'enquête où le jeune est hors du marché du travail (ni en emploi, ni au chômage) et hors de la formation, représente en moyenne 33% des trois années écoulées depuis sa sortie de formation initiale.
- 22 % des jeunes reconnus handicapés n'ont connu aucune période d'activité (c'est-à-dire d'emploi ou de recherche d'emploi) au cours des trois années suivant la sortie de formation.

Par rapport à l'ensemble des jeunes reconnus handicapés, ces jeunes se déclarent davantage limités dans leurs activités courantes (69% contre 44%), ont davantage un handicap de nature psychique ou psychologique (60% contre 41%) et sont deux fois plus souvent non diplômés.

Évolution entre Génération 2010 et Génération 2021 - Parts en emploi, au chômage et en inactivité trois ans après la sortie de formation pour l'ensemble des jeunes et les jeunes reconnus handicapés (BOE) (en %)



Source : CEREQ, enquêtes Générations 2010 et 2021 à 3 ans.

Note : n'est pas représentée, pour chacune des populations, la part des jeunes qui suivent une formation ou ont repris des études au moment de l'enquête.¹

Lecture : dans la Génération 2021, 29% des BOE sont en inactivité (17% dans la Génération 2010) contre 8% pour l'ensemble de la Génération, soit un écart de 21 points.

¹ – Les jeunes en reprise d'études ou en retour en formation ne sont pas représentés dans ce graphique. Ils constituent 7% des jeunes BOE dans la Génération 2021, contre 3% de l'ensemble des jeunes de cette génération. Dans la Génération 2010, ces proportions s'élèvent respectivement à 11% et 8%.

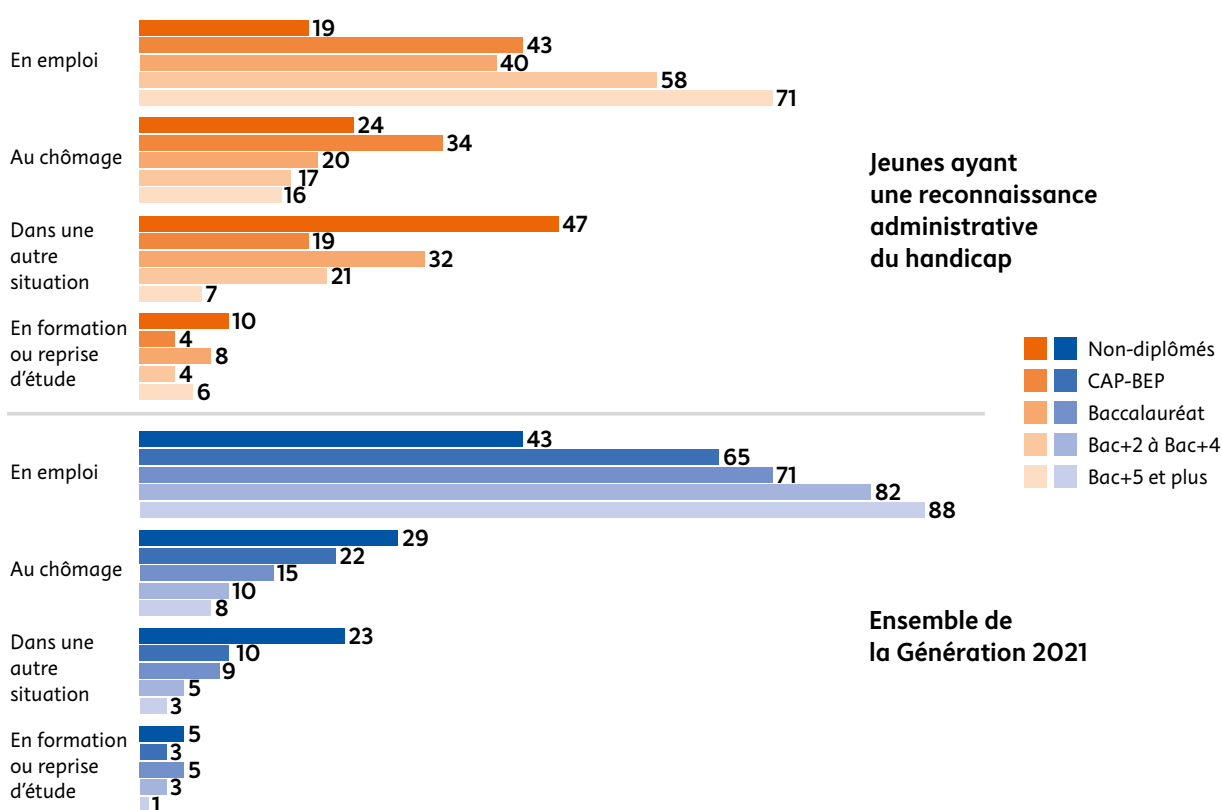
5.4

L'EFFET PROTECTEUR DU DIPLÔME FACE AU RISQUE D'EXCLUSION PROFESSIONNELLE

Une partie de la vulnérabilité des jeunes en situation de handicap est le produit des parcours de formation hâchés ou écourtés avec un niveau de diplomation en moyenne inférieur.

Le tableau qui suit présente les différences de situation trois ans après la sortie de formation selon le niveau de diplôme obtenu.

Génération 2021 - Situation professionnelle à la date de l'enquête selon leur état de santé et leur plus haut diplôme obtenu



Source : CEREQ, enquête Génération 2021

Lecture : parmi les jeunes reconnus handicapés, la part des personnes en emploi est de 19% pour les non-diplômés et de 71% pour les Bac+5 et plus.

A niveau de diplôme comparable, les jeunes reconnus handicapés sont systématiquement moins souvent en emploi à la date d'enquête que l'ensemble des jeunes de la Génération 2021.

Les écarts sont particulièrement importants parmi les non-diplômés (-24 points) et pour les diplômés de niveau intermédiaire (jusqu'à -31 points pour les niveaux Bac).

Le taux d'emploi des jeunes reconnus handicapés et non diplômés est particulièrement faible (19% contre 43% pour l'ensemble des jeunes non-diplômés).

Cependant, les différences se réduisent aux niveaux de formation les plus élevés, notamment pour les diplômés d'un Bac+5 ou plus.



Bon à savoir

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS : QUELLE COMPENSATION EFFECTIVE ?

Les jeunes en situation de handicap reconnu sont minoritaires à déclarer avoir bénéficié d'aides ou d'aménagements, que ce soit lors d'une recherche d'emploi (20% déclarent en avoir bénéficié) ou dans l'un de leurs emplois (28% déclarent en avoir bénéficié).

Les aides et aménagements peuvent porter sur le transport (aménagement de véhicule, frais de déplacement, ...), les aides humaines (interprète en langue des signes, preneur de notes, ...) ou encore le matériel (appareil auditif, chaise ergonomique, logiciel agrandisseur, fauteuil roulant, ...).

Dans le cadre de la recherche d'emploi, les aides prennent principalement la forme d'aides humaines. Ainsi, 44% des jeunes ayant bénéficié d'un soutien pendant leur recherche d'emploi ont eu recours à un accompagnement humain, tel qu'un interprète en langue des signes ou un preneur de notes. Les aides matérielles sont également présentes, mais dans une moindre mesure (38%).

Les aides mises en œuvre **dans l'emploi** diffèrent de celles observées lors de la recherche d'emploi. **Les aides matérielles y sont plus fréquentes** : elles concernent

49% des bénéficiaires et regroupent notamment des appareils auditifs, des logiciels adaptés, du mobilier ergonomique ou encore des fauteuils roulants. Les aménagements les plus courants sont toutefois de nature organisationnelle, comme le télétravail, l'adaptation des horaires ou l'ajustement des modalités de travail. Les aides humaines sont, quant à elles, moins fréquentes que lors de la recherche d'emploi (32%).

Parmi les jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours des trois années suivant leur sortie de formation initiale, 28% déclarent avoir bénéficié d'aides ou d'aménagements dans leur emploi. Ces situations concernent presque exclusivement les jeunes ayant signalé leur reconnaissance administrative du handicap à leur employeur, à leur hiérarchie, au service des ressources humaines ou à leurs collègues.

Toutefois, la majorité des jeunes (53%) déclarent avoir signalé leur situation sans pour autant bénéficier d'un aménagement spécifique.



EN CONCLUSION

Le nombre de jeunes sortant de formation initiale déclarant avoir un problème de santé, une maladie ou un handicap chronique ou durable a fortement progressé entre la Génération 2010 et 2021. En particulier, le nombre de jeunes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap a été presque multiplié par deux, leur part dans leur cohorte respective passant de **2,0 %** (Génération 2010) à **3,4 %** (Génération 2021).

Cette augmentation des problèmes de santé, de maladie ou de handicap observée entre les deux cohortes est également associée à une **évolution des principaux types de troubles signalés** (nature du handicap ou conséquences des problèmes de santé). Parmi les jeunes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap dans la Génération 2021, **les troubles psychiques et psychologiques deviennent les plus fréquemment cités** : 41% les mentionnent alors que seuls 14% de leurs aînés de la Génération 2010 les évoquaient.

Cette situation pourrait avoir des effets sur les modalités d'accompagnement disponibles et/ou proposées et les éventuelles évolutions à anticiper.

L'étude met en évidence une accumulation des vulnérabilités tout au long du parcours. Près de 80 % des situations de handicap reconnu se déclarent avant l'entrée à l'école ou pendant la scolarité avant le baccalauréat, une situation sur deux se déclarant pendant la scolarité. Les jeunes en situation de handicap rencontrent des difficultés dès leur scolarité, qui se traduisent par un niveau de diplôme plus faible, un accès plus tardif à l'emploi, des trajectoires professionnelles plus instables et un risque accru d'éloignement durable du marché du travail.

Si la progression de la scolarisation et de la reconnaissance du handicap constitue une évolution positive, ces avancées ne se traduisent pas encore par une réduction notable des écarts d'insertion.

Le diplôme apparaît comme le principal facteur de protection, sans toutefois compenser totalement les inégalités liées au handicap.

10 points clés

1

13,8 %

des jeunes sortants déclarent un problème de santé, une maladie ou un handicap,¹

et 3,4 %

disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

2

Le nombre de jeunes reconnus handicapés a presque doublé entre la Génération 2010 et la Génération 2021 passant de

2,0 à 3,4 %

des sortants de formation initiale.

3

26 %

des jeunes reconnus handicapés sortent du système éducatif sans diplôme.

contre

10 %

pour l'ensemble des jeunes.



1 – Chronique ou durable

4

Avec 41 % des cas

en 2021 (contre 14 % en 2010)

les troubles psychiques et psychologiques sont désormais le type de troubles le plus fréquemment signalé par les jeunes reconnus handicapés.

5

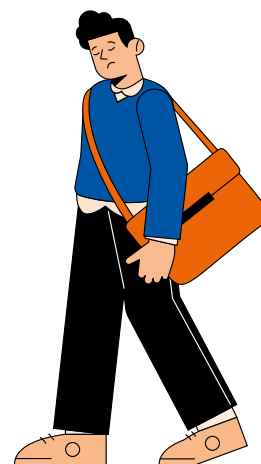
Plus de la moitié

des jeunes reconnus handicapés déclarent une apparition de leur handicap pendant leur scolarité.

6

37 %

des sorties du système éducatif sont vécues comme contraintes par les jeunes reconnus handicapés (contre 22 % pour l'ensemble de la Génération).



7

Le temps médian d'accès au premier emploi est de

14 mois
contre 1 mois

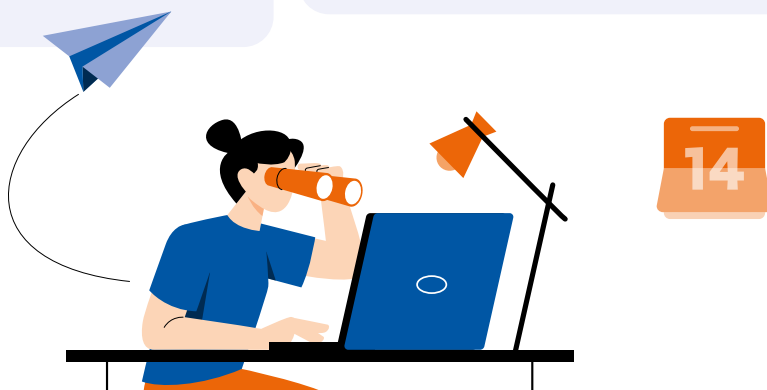
pour l'ensemble de la Génération.

8

Trois ans après la fin des études, seuls

42 %
des jeunes reconnus handicapés sont en emploi,
contre 75 %

pour l'ensemble de la Génération.



9

L'inactivité constitue la principale spécificité de leurs parcours :

29 % ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi ni en formation

trois ans après la sortie des études, (contre 8% pour l'ensemble de la Génération) et

22 % n'ont connu aucune période d'activité

durant les trois années (contre 4% pour l'ensemble de la Génération).

10

Le diplôme

demeure le principal levier de sécurisation des parcours des jeunes reconnus handicapés :

59 % des plus diplômés ont une trajectoire d'accès rapide et durable dans l'emploi, pourcentage qui chute à 12 % pour les non-diplômés.



ÉTUDES ET
STATISTIQUES



Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel

Rédaction : Agefiph (Véronique Bustreel - Arnaud Lenoir)

Céreq (Yaëlle Coudray - Valérie Ilardi - Flavie Le Bayon - Thomas Couppié)

Mise en page : opixido

Crédits photo : iStock.

Septembre 2026